

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1607

24 août 2006

SOMMAIRE

AAA Investments S.A., Luxembourg	77133	Helarb Investments, S.à r.l., Luxembourg	77113
Abbey Reinsurance S.A., Luxembourg	77132	In-Soft, S.à r.l., Steinfort	77128
Apone S.A., Luxembourg	77093	Interjam Company S.A., Luxembourg	77133
Apone S.A., Luxembourg	77093	Investissements Mobiliers Européens et Interna- tionaux S.A.H., Luxembourg	77130
Associés du Progrès, S.à r.l., Luxembourg	77113	ITT Industries Euroholding, S.à r.l., Munsbach . . .	77128
Associés du Progrès, S.à r.l., Luxembourg	77114	ITT Industries Holdings, S.à r.l., Munsbach	77128
B.B Immo, S.à r.l., Luxembourg	77129	ITT Industries Luxembourg, S.à r.l., Munsbach . .	77129
Baroni Impex, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77118	ITT Industries, S.à r.l., Munsbach	77118
Bournered, S.à r.l.	77111	IWR, International Worldwide Retail S.A., Luxem- bourg	77118
Brenner International Trading S.A., Luxembourg .	77112	iii Info Invest International, S.à r.l., Luxembourg .	77090
Bureau Immobilier du Sud, S.à r.l., Esch-sur-Al- Alzette	77129	iii Info Invest International, S.à r.l., Luxembourg .	77090
Cegecom S.A., Luxembourg	77131	Joly Caprichoso, S.à r.l., Luxembourg	77131
Cheming International Service S.A., Luxembourg.	77111	Joly Caprichoso, S.à r.l., Luxembourg	77131
Clearwire Europe, S.à r.l., Luxembourg	77127	Joly Caprichoso, S.à r.l., Luxembourg	77131
Coiffure Yvette, S.à r.l., Kayl	77127	Joly Caprichoso, S.à r.l., Luxembourg	77131
Comedia Collections S.A., Luxembourg	77134	Joly Caprichoso, S.à r.l., Luxembourg	77131
Design Carrelages S.A., Esch-sur-Alzette	77119	Kuleana S.A., Ehnen	77134
Dexia Immo Lux Conseil S.A., Luxembourg	77136	Landa, S.à r.l., Kehlen	77132
Dischavulco Immo S.A., Luxembourg	77134	Lasheid S.A., Luxembourg	77115
Duderhof S.A., Luxembourg	77101	Légat d'Affaires S.A., Luxembourg	77128
Economia Europe S.A., Luxembourg	77094	LSF IV Euro Properties, S.à r.l., Luxembourg	77136
Economia Europe S.A., Luxembourg	77095	Lysis Luxembourg S.A., Luxembourg	77090
EDS, Electronic Data Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	77102	Maple, S.à r.l., Luxembourg	77091
Euro Link S.A., Luxembourg	77101	Miracema S.A.H., Luxembourg	77132
Euroklima S.A., Luxembourg	77116	Montage International S.A.H., Luxembourg	77112
Fewa S.A., Crauthem	77117	Montage International S.A.H., Luxembourg	77112
Filuni S.A., Luxembourg	77096	N.I.T., Nouvel Investissement en Technologie S.A., Luxembourg	77117
Financière Lafayette S.A., Luxembourg	77118	Napoli S.A., Esch-sur-Alzette	77128
Fläkt Woods Property, S.à r.l., Luxembourg	77115	Nethan Investissements S.A., Luxembourg	77135
Freemind Holding S.A., Luxembourg	77136	(La) Nouvelle Caravelle, S.à r.l., Bertrange	77130
G.M.B. Invest S.A., Luxembourg	77134	Oldgate Investment S.A., Luxembourg	77117
Gam Vendor Note, S.à r.l., Luxembourg	77116	Pargenta Investissements S.A.H., Luxembourg . .	77135
Gamma Logistics Investment S.A., Luxembourg . .	77135	Pargenta Investissements S.A.H., Luxembourg . .	77135
Global IT Services, S.à r.l., Luxembourg	77115	PRC Engineering S.A., Nagem	77102
Golden Heights S.A., Luxembourg	77099	Procobel S.A., Luxembourg	77132
H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health, Luxembourg	77117	Prolife S.A., Luxembourg	77130
H24 International S.A., Luxembourg	77116	Risa S.A., Luxembourg	77134

Scott & Krohn Holding S.A., Luxembourg	77116	Thule, S.à r.l., Luxembourg	77102
Seegrund, S.à r.l., Luxembourg	77113	(La) Torre, S.à r.l., Luxembourg	77119
Signes, S.à r.l., Luxembourg	77111	Toucan S.A., Luxembourg	77110
Signes, S.à r.l., Luxembourg	77111	Transfolux S.A., Luxembourg	77130
Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Luxembourg	77101	Van Bavel Designs Project Planner S.A.	77133
Soparho S.A., Luxembourg	77112	Van Bavel Designs Project Planner S.A.	77133
Styles Décors, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77127	Van Bavel Designs Project Planner S.A.	77133
TeamSystem Luxco Participation I, S.à r.l., Munsbach	77115	Wasserheim Anlagen S.A.	77118
Thule Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77119	Wasserheim Anlagen S.A., Mamer	77110
		Wynford Financial, S.à r.l., Luxembourg	77115
		Ypoqu Holding S.A., Luxembourg	77129

III INFO INVEST INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 98.356.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour III INFO INVEST INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061866.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

III INFO INVEST INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 98.356.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour III INFO INVEST INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(061862.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

LYSIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.349.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mai 2006

- Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommées administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur De Bernardi Angelo, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

LYSIS LUXEMBOURG S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061722.3/545/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MAPLE, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 114.367.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of January at 11.00 a.m.
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

VESTAR NYBRON, LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England & Wales, with registered office at 25 Old Broad Street, London EC2N 1 HQ, United Kingdom, with partnership number OC316671,

duly represented by Ms Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 January 2006, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of MAPLE (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register, incorporated pursuant to a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 22 December 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles have been last amended pursuant to a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 26 January 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of four hundred forty-nine thousand Euro (EUR 449,000.-) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to four hundred eighty thousand Euro (EUR 480,000.-) through the issue of seventeen thousand nine hundred sixty (17,960) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The seventeen thousand nine hundred sixty (17,960) shares have been subscribed as follows:

Investor	Number of shares subscribed	Aggregate subscription price
VESTAR CAPITAL PARTNERS V, LP Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands	11,179	279,475
VESTAR CAPITAL PARTNERS V-A, LP Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands	3,074	76,850
VESTAR CAPITAL PARTNERS V-B, LP Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands	405	10,125
VESTAR EMPLOYEES V, LP Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands	211	5,275
VESTAR NYBRON, LLP 25 Old Broad Street, London EC2N 1 HQ, United Kingdom	3,091	77,275
Total	17,960	449,000

The seventeen thousand nine hundred sixty (17,960) shares have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of four hundred forty-nine thousand Euro (EUR 449,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers.

The total contribution of four hundred forty-nine thousand Euro (EUR 449,000.-) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at four hundred eighty thousand Euro (EUR 480,000.-) represented by nineteen thousand two hundred (19,200) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille six, le vingt-sept janvier à 11:00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

VESTAR NYBRON, LLP, un limited liability partnership constituée conformément aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles et ayant son siège social au 25 Old Broad Street, Londres EC2N 1 HQ, Royaume-Uni, avec le numéro de partnership OC316671,

dûment représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2006. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société MAPLE (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 22 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 26 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, détenant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante-neuf mille euros (EUR 449.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) par l'émission de dix-sept mille neuf cent soixante (17.960) actions, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les dix-sept mille neuf cent soixante (17.960) actions ont été entièrement comme suit:

Investisseur	Nombre d'Actions souscrites	Prix Total de Souscription
VESTAR CAPITAL PARTNERS V, LP Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands	11.179	279.475
VESTAR CAPITAL PARTNERS V-A, LP Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands	3.074	76.850
VESTAR CAPITAL PARTNERS V-B, LP Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands	405	10.125
VESTAR EMPLOYEES V, LP Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands	211	5.275
VESTAR NYBRON, LLP 25 Old Broad Street, London EC2N 1 HQ, United Kingdom	3.091	77.275
Total	17.960	449.000

Les dix-sept mille neuf cent soixante (17.960) actions ont été payées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que le montant total de quatre cent quarante-neuf mille euros (EUR 449.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte des souscripteurs.

L'apport total de quatre cent quarante-neuf mille euros (EUR 449.000,-) est entièrement alloué au capital social.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) représentée par dix-neuf mille deux cents (19.200) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, vol. 27CS, fol. 41, case 2. – Reçu 4.490 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

J. Elvinger.

(063669.3/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

APONE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 53.643.

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société APONE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 173 du 6 avril 1996, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé suite à la conversion en euros en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 du 3 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Magali Zitella, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Modification subséquente des statuts.

3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 16, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 16. (alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zitella, Ch. Orban, A.-S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2006, vol. 470, fol. 52, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(063656.2/5770/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

APONE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 53.643.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(063657.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ECONOMA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.716.

In the year two thousand and six, on the sixteenth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of ECONOMA EUROPE S.A., R.C. Luxembourg B 81.716, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated April 13, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1008 of November 14, 2001.

The meeting begins at five p.m., Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one hundred (100) shares with a par value of three hundred and twenty (320,-) Euro each, representing the total corporate capital of thirty-two thousand (32,000,-) Euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate and validly decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting and by the members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the financial year end of the Company from December 31 to June 30 and subsequent amendment of Article 12 of the Articles of Incorporation.

2. Change of the date of the annual General Meeting from the third Thursday in the month of May each year at 15.00 a.m. to the third Monday in the month of December at 15.00 p.m. and subsequent amendment of Article 16, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the financial year end of the Company from December 31 to June 30, so that the financial year which begun on January 1, 2006 will end on June 30, 2006 and the following financial year will start on July 1, 2006.

As a consequence, Article 12 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«The Company's financial year shall begin on the first of July of each year and end on the thirtieth of June of the following year.»

Second resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting from the third Thursday in the month of May each year at 15.00 a.m. to the third Monday in the month of December at 15.00 p.m.

As a consequence, Article 16, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Monday in the month of December at 15.00 a.m.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ECONOMA EUROPE S.A., R.C. Luxembourg B 81.716, ayant son siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1008 du 14 novembre 2001.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt (320,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente-deux mille (32.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la fin de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 30 juin et modification subséquente de l'article 12 des statuts.

2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures au troisième lundi du mois de décembre à 15.00 heures et modification subséquente de l'article 16, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 30 juin, de sorte que l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2006 se terminera le 30 juin 2006 et que l'exercice social suivant commencera le 1^{er} juillet 2006.

En conséquence, l'article 12 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures au troisième lundi du mois de décembre à 15.00 heures.

En conséquence, l'article 16, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de décembre à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Reiners, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 153S, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(063576.3/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ECONOMA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.716.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 875 du 16 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(063577.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

FILUNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 117.318.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Roberto Chemello, directeur, demeurant à I-32100 Belluno, Via San Fermo 29.
- 2.- Monsieur Cristiano Cortella, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6900 Lugano, Via F. Pelli 2.
- 3.- Monsieur Egidio Passuello, consultant financier, demeurant à CH-6900 Lugano, Via F. Pelli 2.

Les comparants sub 1 à 3) sont ici représentés par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

en vertu de trois procurations sous seing privé datées au 23 juin 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, agissant ès-dit qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de FILUNI S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. S'il y a plusieurs propriétaires pour une seule action, il y a lieu de désigner une seule personne comme étant à l'égard de la société propriétaire de l'action. A défaut d'une telle désignation, l'exercice des droits afférents à cette action sera suspendu.

Au cas où une action est tenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier. Les dividendes reviennent également à l'usufruitier.

Tous les droits et toutes les obligations suivent l'action quelle que soit la personne à laquelle l'action passe. La seule possession d'une action implique l'acceptation des statuts et des décisions de l'assemblée générale.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Roberto Chemello, directeur, demeurant à I-32100 Belluno, Via San Fermo 29, trois mille cent quatre-vingt-dix-huit actions.	3.198
2.- Monsieur Cristiano Cortella, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6900 Lugano, Via F. Pelli 2, une action.	1
3.- Monsieur Egidio Passuello, consultant financier, demeurant à CH-6900 Lugano, Via F. Pelli 2, une action. .	1
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Roberto Chemello, directeur, demeurant à I-32100 Belluno, Via San Fermo 29.
- b) Monsieur Cristiano Cortella, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6900 Lugano, Via F. Pelli 2.
- c) Monsieur Egidio Passuello, consultant financier, demeurant à CH-6900 Lugano, Via F. Pelli 2.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

6) L'assemblée générale décide de nommer comme président du conseil d'administration Monsieur Roberto Chemello, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, at après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 juin 2006, vol. 362, fol. 31, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 juin 2006.

H. Beck.

(062867.3/201/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

GOLDEN HEIGHTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 117.313.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), représentée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4,

2.- KALAHARI INVESTMENTS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Didier Kirsch, prénommé,

b) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GOLDEN HEIGHTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la société ne pourront être cédées par les actionnaires qu'avec l'agrément du conseil d'administration.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant ad-

mis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, une action.	1
2.- KALAHARI INVESTMENTS S.A., prénommée, trois cent neuf actions	309
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Sten Warborn, directeur de sociétés, né à Annedal (Suède), le 20 août 1942, demeurant à GB-Guildford GU 48 HR, Grove Cottage, Shalford,

b) Monsieur Bengt Warborn, directeur de sociétés, né à Göteborg (Suède), le 8 décembre 1945, demeurant à Madalena, Villa Nova de Gaia (Portugal), rua Moinho de Vento 125, Edificio B Andar 3 DTO 3,

c) Monsieur Sverker Albrektson, directeur de sociétés, né à Warberg (Suède), le 26 juin 1941, demeurant à S-43639 Afkim, Halliden 14.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 92, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

E. Schlessler.

(062801.3/227/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

DUDERHOF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1149 Luxembourg, 305, rue des Sept-Arpents.

R. C. Luxembourg B 92.940.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(061510.3/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 52.995.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061511.3/6312/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

EURO LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 28.123.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue

en date du 6 juin 2006 au siège social

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

L'Assemblée décide de nommer la société ALEXANDER J. DAVIES, S.à r.l., 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat du commissaire aux comptes arrivera à échéance en 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061550.3/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77102

PRC ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8544 Nagem, 8, rue Hostert.
R. C. Luxembourg B 105.685.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(061512.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg, Hamm Office Park.
R. C. Luxembourg B 29.599.

Les états financiers au 31 décembre 2004 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2006, référence: LSO-BR05997, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061517.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

THULE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 117.319.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

THULE HOLDING AB, a company organised under the laws of Sweden, having its registered office at Murmansgatan 126, 212 25 Malmö, Sweden, and registered with the Trade and Company Register of Sweden, under number 556662-7138,

here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of THULE, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three-quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's/agent's responsibilities and

remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, have been subscribed by THULE HOLDING AB, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at three (3).
2. Appoint the following as:

Category A managers:

- Mr Frank Feiland, managing director, born in Dortmund, Germany, on September 24th, 1958, residing at Im Gwend 13, 92318 Neumarkt, Germany;

- Mr Hans de Smet, managing director, born in Afsnee, Belgium, on July 9th, 1949, residing at Oranjeboomstraat 11, 9030 Gent, Belgium; and

Category B manager:

- Mr Olivier Dorier, companies' director, born in Saint-Rémy, France, on September 25th, 1968, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THULE HOLDING AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à Murmansgatan 126, 212 25 Malmö, Suède, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Suède, sous le numéro 556662-7138.

Représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination THULE, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par THULE HOLDING AB, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

Gérants de catégorie A:

- M. Frank Feiland, directeur général, né à Dortmund, Allemagne, le 24 septembre 1958, résidant au 13 Im Gwend, 92318 Neumarkt, Allemagne;
- M. Hans de Smet, directeur général, né à Afsnee, Belgique, le 9 juillet 1949, résidant au 11 Oranjeboomstraat, 9030 Gent, Belgique; et

Gérant de catégorie B:

- M. Olivier Dorier, gérant de sociétés, né à Saint-Rémy, France, le 25 septembre 1968, ayant son adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 90, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

J. Elvinger.

(062916.3/211/484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

TOUCAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 62.435.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 avril 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts;
- Monsieur David De Marco;
- Monsieur Roberto Galeri.

Sont réélus administrateurs, pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

- Est réélue commissaire pour la même période CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée et ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061519.3/6312/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

WASSERHEIM ANLAGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.668.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 juin 2006 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., toutes trois ayant leur adresse au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes de liquidation 2006;

- l'assemblée raye KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci avec effet immédiat;

- l'assemblée nomme AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes de liquidation 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061679.3/695/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77111

CHEMING INTERNATIONAL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 67.126.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061521.3/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

BOURNERED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 77.231.

—
Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Monsieur Bart Zech a démissionné de son poste de Gérant avec effet immédiat.

Le 21 juin 2006.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliataire

B. Zech / A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061529.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.475.

—
En date du 19 juin 2006, le gérant de la Société a décidé, en application de l'article 5 des statuts, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061612.4/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.475.

—
En date du 19 juin 2006, l'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren, gérant et associé unique de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:
68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061612.5/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77112

BRENNER INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 81.275.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04823. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(061535.3/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SOPARHO, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 38.206.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04821. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(061538.3/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MONTAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.474.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 août 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour MONTAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(062723.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

MONTAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.474.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 août 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour MONTAGE INTERNATIONAL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(062725.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

77113

SEEGRUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.559.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07601, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour SEEGRUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(061540.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

HELARB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 100.488.

EXTRAIT

En date du 19 juin 2006, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- M. Waleed Al-Hamad, avec adresse à Salwa Block 10, Street 8, Building 25, Kuwait, a été nommé nouveau gérant B avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J. Tulkens.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061541.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ASSOCIES DU PROGRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.300.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

QUANTUM ENERGY PARTNERS II, LP a limited partnership existing under the laws of Delaware, represented by its general partner, having its business address at 777 Walker, Suite 2530, Houston, 77002, Texas, United States of America,

duly represented by Mr Lionel Spizzichino, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ASSOCIES DU PROGRES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée organisée under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96.300, having, its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 30, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 17, 2003, number 1208, page 57950, last modified pursuant to a deed of the undersigned notary on April 19th, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to re-allocate the shares of the Company as follows: three hundred fifty-one (351) shares to the class A and three hundred fifty-three (353) shares to the class B.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set seventeen thousand six hundred Euro (EUR 17,600.-) represented three hundred fifty-one (351) shares of class A having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and three hundred fifty-three (353) shares to the class B having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUANTUM ENERGY PARTNERS II, LP, un limited partnership régi selon les lois du Delaware, représenté par son general partner, ayant son adresse professionnelle au 777 Walker, Suite 2530, Houston, 77002, Texas, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société ASSOCIES DU PROGRES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.300, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentaire en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 novembre 2003, numéro 1208 page 57950, modifié pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 avril 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de ré-allouer les parts sociales de la Société comme suit: trois cent cinquante et une (351) parts sociales à la classe A et trois cent cinquante-trois (353) parts sociales à la classe B.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption des résolutions précédentes, l'article 6 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix-sept mille six cents euros (EUR 17.600,-) représenté par trois cent cinquante et une (351) parts sociales de la classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et par trois cent cinquante-trois (353) parts sociales de la classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué environ deux mille euros.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Spizzichino, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 63, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

J. Elvinger.

(063637.3/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ASSOCIES DU PROGRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.300.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42270 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Elvinger.

(063638.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

77115

LASHEID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.257.

Le bilan 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature

Administrateur-délégué

(061545.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

GLOBAL IT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 111.729.

EXTRAIT

En date du 12 juin 2006, le gérant unique à pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061548.3/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

TeamSystem LUXCO PARTICIPATION I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.571.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature.

(061549.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

WYNFORD FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 112.105.

Le bilan pour la période du 11 octobre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signature.

(061551.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

FLÄKT WOODS PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.487.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signature.

(061553.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77116

H24 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 106.609.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue
en date du 15 juin 2006 au siège social*

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

L'Assemblée décide de nommer la société ALEXANDER J. DAVIES, S.à r.l., 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat du commissaire aux comptes arrivera à échéance en 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061554.3/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SCOTT & KROHN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 19.679.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061555.3/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

GAM VENDOR NOTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 85.948.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signature.

(061557.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 12.142.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 19 mai 2006 au siège social*

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

L'Assemblée décide de nommer la société ALEXANDER J. DAVIES, S.à r.l., 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat du commissaire aux comptes arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061561.3/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77117

OLDGATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 110.008.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:
- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2006.
Pour extrait conforme
Signature
Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061560.3/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

N.I.T., NOUVEL INVESTISSEMENT EN TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 73.716.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:
- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2006.
Pour extrait conforme
Signature
Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061562.3/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

FEWA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.
R. C. Luxembourg B 85.883.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 février 2006

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., la société LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe au poste de commissaire aux comptes. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061563.3/680/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

H.H. AGENCY INTERNATIONAL S.A., HYGIENE AND HEALTH, Société Anonyme.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 78.863.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:
- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2006.
Pour extrait conforme
Signature
Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061564.3/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77118

FINANCIERE LAFAYETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 90.887.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061567.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

IWR, INTERNATIONAL WORLDWIDE RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 69.520.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006, que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061568.3/6312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

WASSERHEIM ANLAGEN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.668.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28 juin 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(061569.3/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

BARONI IMPEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 46.732.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(061571.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ITT INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 85.519.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061578.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77119

LA TORRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.034.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(061573.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

DESIGN CARRELAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 101.603.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(061574.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

THULE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 117.320.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

THULE HOLDING AB, a company organised under the laws of Sweden, having its registered office at Murmansgatan 126, 212 25 Malmö, Sweden, and registered with the Trade and Company Register of Sweden, under number 556662-7138,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of THULE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three-quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and

remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, have been subscribed by THULE HOLDING AB, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at three (3).
2. Appoint the following as:

Category A managers:

- Mr Frank Feiland, managing director, born in Dortmund, Germany, on September 24th, 1958, residing at Im Gwend 13, 92318 Neumarkt, Germany;

- Mr Hans de Smet, managing director, born in Afsnee, Belgium, on July 9th, 1949, residing at Oranjeboomstraat 11, 9030 Gent, Belgium; and

Category B manager:

- Mr Olivier Dorier, companies' director, born in Saint-Rémy, France, on September 25th, 1968, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THULE HOLDING AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à Murmansgatan 126, 212 25 Malmö, Suède, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Suède, sous le numéro 556662-7138.

Représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination THULE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par THULE HOLDING AB, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

Gérants de catégorie A:

- M. Frank Feiland, directeur général, né à Dortmund, Allemagne, le 24 septembre 1958, résidant au 13 Im Gwend, 92318 Neumarkt, Allemagne;
- M. Hans de Smet, directeur général, né à Afsnee, Belgique, le 9 juillet 1949, résidant au 11 Oranjeboomstraat, 9030 Gent, Belgique; et

Gérant de catégorie B:

- M. Olivier Dorier, gérant de sociétés, né à Saint-Rémy, France, le 25 septembre 1968, ayant son adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 90, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

J. Elvinger.

(062917.3/211/484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

STYLES DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 21.993.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(061575.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

COIFFURE YVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.

R. C. Luxembourg B 36.546.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(061576.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CLEARWIRE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.150.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 100.259.

Par résolution de son associé unique en date du 30 mai 2006, la Société a nommé M. Stephen Liddell, demeurant au 98033 - Kirkland - Washington (State), 5808 the Lake Washington Boulevard, Suite 300, en tant que troisième gérant avec pouvoir individuel de signature.

Dès lors les trois gérants de la Société sont:

- Benjamin Wolff;

- Nicolas Kauser; et

- Stephen Liddell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061615.3/4067/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77128

NAPOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 59.981.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(061577.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

IN-SOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort.
R. C. Luxembourg B 59.747.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(061579.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ITT INDUSTRIES EUROHOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 112.039.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061580.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 77.533.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061583.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

LEGAT D'AFFAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.860.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEGAT D'AFFAIRES S.A.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

M. Bogers

Gérant

(061651.3/1084/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77129

BUREAU IMMOBILIER DU SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 26.589.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(061584.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

B.B IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.752.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TABERY & WAUTHIER

Signature

(061585.3/322/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 89.548.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061586.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

YPOQU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.957.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2006

- Les démissions de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.

- La société FIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, la société EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

YPOQU HOLDING S.A.

EFFIGI, S.à r.l. / FIDIS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061772.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77130

TRANSFOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 58.489.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour TRANSFOLUX S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(061589.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

LA NOUVELLE CARAVELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, Grevelsbarrière.
R. C. Luxembourg B 111.929.

RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte d'un acte rectificatif reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 mai 2006, numéro 2006/0921 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 26 mai 2006, volume 435, folio 49, case 6, que dans l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée LA NOUVELLE CARAVELLE, S.à r.l., avec siège social à L-8059 Bertrange, Grevelsbarrière, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous le numéro B 111.929, reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C,

sous la rubrique «souscription et libération», le nombre de parts sociales de Monsieur Ernest Blum a été erronément indiqué comme suit:

3.- Monsieur Ernest Blum, préqualifié, vingt-cinq parts sociales 25

en effet il faut lire:

3.- Monsieur Ernest Blum, préqualifié, vingt-six parts sociales 26

Bascharage, le 26 juin 2006.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

(061592.3/236/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PROLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 75.234.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061613.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.765.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(061655.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77131

JOLY CAPRICHOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 163, route de Beggen.
R. C. Luxembourg B 68.644.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061622.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

JOLY CAPRICHOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 163, route de Beggen.
R. C. Luxembourg B 68.644.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061620.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

JOLY CAPRICHOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 163, route de Beggen.
R. C. Luxembourg B 68.644.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061617.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

JOLY CAPRICHOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 163, route de Beggen.
R. C. Luxembourg B 68.644.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061616.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

JOLY CAPRICHOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 163, route de Beggen.
R. C. Luxembourg B 68.644.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061614.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CEGECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 65.734.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Signature.

(061649.3/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

LANDA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8283 Kehlen, 20, rue Beichel.

H. R. Luxemburg B 18.710.

Die Verteilung der Anteile stellt sich derzeit wie folgt dar:

Faramaz Khabirpour	30 Anteile
Lina Khabirpour-Afyatpour	30 Anteile
Gesamt:	60 Anteile

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Juni 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061619.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PROCOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 15.214.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(061625.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MIRACEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 50.351.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(061627.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ABBEY REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 59.828.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 31 mai 2006

6. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'EURCO S.A. en tant qu'Administrateur-délégué;
- l'Assemblée décide le renouvellement du mandat des Administrateurs, M. Luc Boghe, M. Enda O'Brien et EURCO S.A. pour une période d'un an.

7. L'Assemblée décide le renouvellement du mandat du réviseur externe DELOITTE & TOUCHE pour une période d'un an.

Pour le Conseil d'Administration

EURCO S.A.

N. Leonard

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061662.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

AAA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 51.635.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(061631.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

INTERJAM COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 72.096.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(061632.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

VAN BAVEL DESIGNS PROJECT PLANNER S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 110.864.

Par la présente, la société VOET & Co, S.à r.l. dénonce le siège social de la société VAN BAVEL DESIGNS PROJECT PLANNER S.A., situé à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Bertrange, le 20 juin 2006.

VOET & Co, S.à r.l.

L. Voet

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061635.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

VAN BAVEL DESIGNS PROJECT PLANNER S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 110.864.

La société ALPHA ACCOUNTING A.G. vous informe, par la présente, qu'elle a le regret de vous présenter sa démission en qualité d'Administrateur au sein de la société VAN BAVEL DESIGNS PROJECT PLANNER S.A., avec effet immédiat.

Bertrange, le 20 juin 2006.

Pour ALPHA ACCOUNTING A.G.

L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061637.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

VAN BAVEL DESIGNS PROJECT PLANNER S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 110.864.

La société MAYA INVEST Ltd. vous informe, par la présente, qu'elle a le regret de vous présenter sa démission en qualité d'Administrateur au sein de la société VAN BAVEL DESIGNS PROJECT PLANNER S.A., avec effet immédiat.

Bertrange, le 20 juin 2006.

Pour MAYA INVEST Ltd.

M. Keersmaekers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061639.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77134

G.M.B. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 61.146.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(061634.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

COMEDIA COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 70.181.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(061638.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

RISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.919.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(061642.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

DISCHAVULCO IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 32.536.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(061643.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

KULEANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5488 Ehnen, 20, rue de la Cité.
R. C. Luxembourg B 70.293.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

Par délégation

H. Da Cruz

(061676.3/206/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PARGENTA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.577.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 mai 2006

Le mandat des administrateurs venant à échéance avec la présente assemblée, C.M.S. SERVICES LTD ne souhaitant pas voir son mandat renouvelé, l'assemblée a nommé aux postes d'administrateurs:

Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant au 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange;

Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant au 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange;

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg;

et au poste de commissaire aux comptes:

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061650.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PARGENTA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.577.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(061647.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

NETHAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 83.701.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(061652.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

GAMMA LOGISTICS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 95.553.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu au siège social à Luxembourg, le 16 juin 2006

Monsieur Angelo De Bernardi a démissionné de son poste d'administrateur.

Monsieur Paul Albrecht né le 14 septembre 1953 à Mulhouse (France), administrateur de sociétés, demeurant à Kapiescha 94, 6721 Thueringerberg, Autriche, est coopté administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

GAMMA LOGISTICS INVESTMENT S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

R. Donati / V. Arnò

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061666.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77136

DEXIA IMMO LUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.769.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour DEXIA IMMO LUX CONSEIL S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(061660.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

FREEMIND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.182.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 mai 2006*

Monsieur De Bernardi Alexis, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Arnò Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

FREEMIND HOLDING S.A.

A. De Bernardi / V. Arnò

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061675.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

LSF IV EURO PROPERTIES, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.341.940,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 86.883.

Suite au changement de l'adresse professionnelle de l'un des gérants de la Société, Monsieur Philippe Detournay, son adresse professionnelle n'est dorénavant plus au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, mais au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société LSF IV EURO PROPERTIES

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061702.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.
